



FORMATION CACES® R486 PLATES-FORMES ELEVATRICES^{R486} MOBILES DE PERSONNES - PORT DES EPI ANTICHUTES SUR PEMP

Arrêté du 02 décembre 1998 – Article R4323-55 du Code du Travail : "La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire..."

Objectifs

Prendre en compte sa sécurité ainsi que celle de son entourage dans la conduite quotidienne de plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) Obtenir/Renouveler un CACES® pour la conduite en sécurité de plates-formes élévatrices de catégories A et/ou B suivant la R486.



Public Visé

Toute personne souhaitant obtenir ou renouveler un CACES® pour la conduite en sécurité de plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) selon la R486 dans la ou les catégories souhaitées.



Durée : nous contacter

Initiale : Conducteur n'ayant jamais ou très peu conduit de plates-formes élévatrices et n'ayant jamais suivi de formation

Recyclage : Conducteur ayant déjà obtenu un CACES® pour la conduite de plates-formes élévatrices dans une période inférieure ou égale à 5 ans

Emploi visé : Utilisateur de PEMP, ...

Conducteur apte médicalement pour le travail en hauteur.



Pré Requis

Avoir suivi une formation théorique et pratique avec évaluation des connaissances théorique et pratique pour l'utilisation des harnais de sécurité sur PEMP (cf. Q U.027 du FAQ du 19/04/21) avant le passage du test CACES®. Cette étape sera réalisée lors de la formation PEMP. Pour la catégorie B uniquement, obligation d'être en possession d'un permis de conduire VL valide.

Parcours pédagogique

CERTIFICATION

CNAM / CODE RS :

R486 cat A : RS7000

R486 cat B : RS7001

R486 cat C : RS7002

DUREE

Formation initiale : 21 heures / 3 jours

Formation recyclage : 14 heures / 2 jours

La présence du stagiaire peut être inférieure à 7h sur la journée de test si le nombre de tests prévus est minime, après validation de l'employeur d'un départ anticipé et signature du stagiaire d'une feuille de décharge.

FORMATION THEORIQUE

- Rôles et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du responsable de chantier / du conducteur / de l'accompagnateur
- Dispositif CACES® Les différents acteurs internes et externes de la prévention Technologie des PEMP
- Les principaux types de PEMP et leurs catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique

Version : R486-20260219

● ASFO Grand Sud

Siret : 834 204 273 00017

N° déclaration activité : 76310897031

● ASFO Grand Sud GP

Siret : 508 047 529 00039

N° déclaration activité : 73810082681

● CEFIRC

Siret : 433 785 946 00032

N° déclaration activité : 72640201664

● ASFO Grand Sud Pays Catalan

Siret : 939 696 886 00018

N° déclaration activité : 76660309966



- Stabilité des PEMP
- Les principaux risques liés à l'utilisation des PEMP et les moyens de prévention associés
- Exploitation des PEMP
- Vérifications d'usage des PEMP
- Présentation des EPI antichute et conditions d'utilisation sur PEMP
- Analyse des risques au poste de travail
- Contrôles périodiques obligatoires

FORMATION PRATIQUE

- Prise de poste et mise en service de la PEMP
- Adéquation de la PEMP et de la tâche à réaliser
- Mise en place (pour les nacelles de type 1), conduite et manœuvres
- Chargement et déchargement sur le porte-engins
- Fin de poste et maintenance de 1er niveau
- Vérification de l'état des EPI antichute avant utilisation
- S'équiper du harnais pour qu'il soit correctement ajusté et conditions d'utilisation sur PEMP
- Stockage et entretien du matériel

Test final d'évaluation des connaissances théoriques et pratiques suivant le référentiel CNAM R486 réalisé par un testeur certifié.

Chaque candidat devra disposer durant la formation et le jour du test de ses EPI (Equipements de Protection Individuelle), à savoir :

- CHAUSSURES DE SECURITE
- CASQUE AVEC JUGULAIRE
- HARNAIS EQUIPE D'UNE LONGE DE + DE 1M
- GANTS
- PROTECTIONS AUDITIVES
- GILETS RETRO-REFLECHISSANT

Également, une photo d'identité lui sera demandée afin d'établir sa carte CACES®.

NB :vous pouvez nous signaler toutes anomalies ou dysfonctionnements en contactant notre service qualité CACES®.

Objectifs pédagogiques

- Connaître la technologie des PEMP et les risques associés
- Réaliser les vérifications et l'entretien d'usage en début de poste et rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées
- Effectuer en début de poste l'examen d'adaptation et positionner la PEMP
- Conduire une PEMP en sécurité et réaliser des manœuvres en prenant en compte l'environnement

Méthodes et moyens pédagogiques

Apports théoriques à l'aide de supports POWER POINT et vidéo, travaux pratiques de conduite de PEMP des différentes catégories dans différentes situations de travail, mise à disposition d'une plateforme élévatrice et d'une aire d'évolution conforme à la Recommandation R486 (cf. descriptif plateau technique joint), livret.

Formation théorique à l'aide d'un support PPT et formation pratique à l'utilisation des EPI anti chute pour le travail sur nacelle.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur spécialisé dans le domaine

Version : R486-20260219

● **ASFO Grand Sud**
Siret : 834 204 273 00017
N° déclaration activité : 76310897031

● **ASFO Grand Sud GP**
Siret : 508 047 529 00039
N° déclaration activité : 73810082681

● **CEFIRC**
Siret : 433 785 946 00032
N° déclaration activité : 72640201664

● **ASFO Grand Sud Pays Catalan**
Siret : 939 696 886 00018
N° déclaration activité : 76660309966



Méthodes et modalités d'évaluation

Validation des acquis théoriques et pratiques en vue de la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite.

Validation des acquis théoriques et pratiques à l'utilisation des EPI anti-chute.

Le stagiaire doit valider un test théorique et un test pratique pour obtenir son CACES® avec un minimum de 70/100 à chacun des tests. Si il échoue à l'un des deux tests, il a un an pour repasser celui-ci.

Modalités d'Accessibilité

Accès PMR